

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Protocole d'accord sur la fourniture et les données statistiques avec l'Union
Départementale des Centres Communaux d'Action sociale (UDCCAS)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de collaborer à la collecte de données socio-économiques pour l'élaboration de l'Analyse des Besoins sociaux (ABS) de l'UDCCAS 13 et de ses CCAS/CIAS adhérents,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le protocole selon le projet joint en annexe au rapport.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité
Mme CARREGA ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée